

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 30 novembre 2021

Le Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises est déposé au Canton.

Fruit de 4 années de concertation menée par les instances régionales et les 15 communes parties prenantes, le Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises (PDRt-AV) qui fixe des objectifs communs et organise l'activité touristique pour les 15 prochaines années est déposé au Canton pour approbation. Le PDRt-AV est porté par la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV), avec le soutien de Pays d'Enhaut Région, économie et tourisme et de Chablais Région.

Le tourisme est un secteur clé de l'économie des Alpes vaudoises. Alors que la population des Alpes vaudoises est d'environ 18'000 habitants, le secteur touristique représente 50'000 lits, 3 millions de nuitées par an, résidences secondaires incluses, et 1 million d'excursions à la journée par an. Il génère un revenu direct de près de 400 millions de francs par an pour les différents prestataires touristiques, sans compter les marchés de la construction et des services qui bénéficient des retombées indirectes du tourisme.

Pour planifier leur développement futur, les Municipalités d'Aigle, Bex, Château-d'Oex, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Roche, Rossinière, Rougemont, Villeneuve et Yverne ont pris l'initiative d'élaborer un plan directeur régional traitant spécifiquement du tourisme.

Par cette action commune, les Municipalités entendent traiter les différents enjeux identifiés, planifier leur besoin en lits touristiques et équipements touristiques pour les années à venir et assurer la nécessaire coordination entre tourisme, protection de la nature et du paysage et mobilité. Les Communes des Alpes vaudoises se donnent ainsi un cadre pour continuer à agir en faveur du maintien et de renforcement de l'attractivité de l'offre touristique régionale toute saison.

Le PDRt-AV se compose de trois documents : le volet explicatif qui précise la démarche et brosse un portrait de la situation actuelle, le volet stratégique qui identifie les enjeux majeurs et décrit les objectifs communs, et le volet opérationnel qui comprend une carte de synthèse et liste les mesures à prendre.

Le périmètre de projet correspond aux parties préalpines et alpines du Chablais vaudois et du Pays-d'Enhaut. Il concerne, pour les 15 communes signataires, leur périmètre situé en dessus de la limite supérieure de la vigne.

Contacts :

Gretel Ginier, Présidente de la CITAV, Syndique d'Ormont-Dessous, 079 353 98 04, gretel.ginier@ormont-dessous.ch

Jean-Marc Udriot, Président du COPIL PDRt-AV, syndic de Leysin, 079 658 21 72, Jean-Marc.Udriot@leysin.ch

Norbert Zufferey, Directeur de Chablais Région, norbert.zufferey@chablais.ch

Myriam Dégalier, Directrice de Pays d'Enhaut Région, économie et tourisme, m.degallier@chateau-doex.ch